

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi : Un travail rigoureux et de sages recommandations

Saint-Hyacinthe, le 3 décembre 2013 – La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), qui représente une industrie aux retombées économiques de 3,1 milliards \$ et génère près de 40 000 emplois, tient à souligner la qualité et la rigueur du rapport déposé par la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi.

La FIHOQ salue également les membres de la Commission pour l'écoute et l'ouverture dont ils ont fait preuve face aux préoccupations exprimées par les entreprises et les travailleurs en lien avec la réforme de l'assurance-emploi, et aux pistes d'action proposées, notamment celles découlant des besoins exprimés par les industries saisonnières.

La FIHOQ a fait valoir dans son mémoire, et lors des consultations publiques, les répercussions négatives de la réforme de l'assurance-emploi sur la viabilité des entreprises et l'emploi en horticulture ornementale québécoise, une industrie traditionnellement à caractère saisonnier, et a présenté 13 recommandations, dont 12 découlant du *Chantier sur la saisonnalité*.

Parmi l'ensemble des recommandations formulées par la Commission, la FIHOQ est heureuse de constater que quatre d'entre elles sont reliées aux particularités spécifiques des industries saisonnières. De plus, elle accueille favorablement ces recommandations qui rejoignent les préoccupations et les pistes de solutions évoquées par notre Fédération et le *Chantier sur la saisonnalité* : l'importance du maintien du lien d'emploi, un meilleur accès à des activités de formation, les mesures de stabilisation de l'emploi ainsi qu'une administration plus souple des mesures d'étalement des heures de travail.

La Commission recommande que les travailleurs saisonniers qui exercent un autre emploi en basse saison puissent revenir dans nos entreprises à la reprise des activités la saison suivante sans pénalité, à la condition que l'emploi saisonnier permette par lui-même d'établir une période de prestations. Cette recommandation du respect du lien d'emploi entre un travailleur saisonnier et son employeur est fondamentale pour la FIHOQ.

Face aux problématiques soulevées en matière de formation de nos travailleurs saisonniers, la Commission recommande de leur donner un meilleur accès à la formation continue dans leur domaine de compétence et dans des secteurs connexes.

Concernant les initiatives de stabilisation des emplois, la Commission recommande de faciliter la mise en place de regroupements d'employeurs afin de prolonger les saisons de travail. À cet égard, la Commission recommande également l'implication financière des ministères sectoriels ou autres partenaires concernés afin d'aider à pérenniser ces regroupements. Cette recommandation pourrait permettre par exemple de faciliter le partage de main-d'œuvre entre des entreprises de différents secteurs complémentaires dans leur période d'opérations.

La Commission tient également compte dans ses recommandations des contraintes et limitations liées à l'application de la semaine normale de travail pour les industries saisonnières comme la nôtre. L'industrie de l'horticulture ornementale, à l'instar d'autres industries saisonnières, génère des emplois comportant des fluctuations dans les horaires de travail. La Commission recommande donc au gouvernement d'engager un dialogue ouvert avec les représentants des employeurs et des salariés pour discuter des deux options proposées.

La FIHOQ offre son entière collaboration au gouvernement du Québec pour réfléchir ensemble sur les suites à donner aux recommandations formulées par la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, et l'interpelle pour qu'un mécanisme de concertation soit mis en place dans un avenir rapproché.

Rappelons que la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) a pour mission de représenter, défendre et promouvoir l'industrie de l'horticulture ornementale, et d'en assurer la croissance dans une perspective de développement durable.

La Fédération est la porte-parole et la référence en matière d'horticulture ornementale au Québec, tant auprès du grand public et des médias que des différentes instances gouvernementales : fédérales, provinciales et municipales.

– 30 –

Source :

Luce Daigneault, M. Sc., agr.

Directrice générale

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

450 774-2228

luce.daigneault@fihq.qc.ca

Information :

Lise Gauthier

Présidente

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

819 375-4813

gauthierfj.lise@cgoable.ca